



---

# *Avis à l'industrie*

---

## **RADIATION DES ÉTIQUETTES D'IDENTIFICATION À CODE À BARRES LE 1<sup>ER</sup> JUILLET 2010**

Ottawa, le 30 juin 2010 – On rappelle aux éleveurs de bovins qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010, tous les bovins devront porter une étiquette d'identification par radiofréquence (IRF) approuvée avant de quitter leur emplacement actuel ou leur ferme d'origine.

Les éleveurs ne doivent pas retirer les étiquettes à code à barres actuelles. Ils doivent laisser l'étiquette sur l'oreille de l'animal et doter celui-ci d'une étiquette d'IRF. Les éleveurs doivent établir un lien entre le code d'identification de l'étiquette d'IRF et le code inscrit sur l'étiquette à code à barres dans le Système canadien de traçabilité du bétail (SCTB), ce qui permettra de conserver toutes les données relatives à l'animal. Au Québec, les éleveurs ont encore le droit d'apposer les deux sortes d'étiquettes sur les oreilles des bovins.

L'apposition des nouvelles étiquettes ne sera pas nécessaire pour les bovins portant des étiquettes à code à barres qui sont conduits au pâturage avant le 1<sup>er</sup> juillet 2010. Jusqu'au 31 décembre 2010, les éleveurs pourront transporter les bovins jusqu'à la ferme d'origine de ceux-ci, où l'on apposera les étiquettes approuvées. Par contre, il faut apposer une nouvelle étiquette approuvée sur l'oreille des animaux avant qu'ils quittent le pâturage pour être transportés à une destination autre que leur ferme d'origine.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments assure le respect des exigences nationales en matière d'identification et de déclaration des déplacements des bovins, des bisons et des moutons en vertu des dispositions du *Règlement sur la santé des animaux*.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les systèmes d'identification du bétail du Canada ou de l'aide sur l'établissement de liens entre les données dans le SCTB, veuillez consulter le site : [www.canadaid.ca](http://www.canadaid.ca) ou composer le 1-877-909-BEEF (2333).

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la traçabilité au Canada, consultez le site [www.inspection.gc.ca](http://www.inspection.gc.ca) ou composez le 1-800-442-2342.